

Permettre à nos clients de sortir de situations de crise



Antoine Chatain,
avocat associé et co-fondateur

Être innovant, digitalisé, investi, engagé sans réserve auprès des clients... Quelles doivent être les forces d'un cabinet d'avocats pour marquer son territoire et susciter la confiance des entreprises ? Éléments de réponses avec **Antoine Chatain**, avocat associé et co-fondateur du cabinet Chatain & Associés.

Bio express

Antoine Chatain, avocat associé, est co-fondateur de Stasi Chatain & Associés, devenu Chatain & Associés. Homme du contentieux, il accompagne particulièrement une clientèle d'entreprises françaises et étrangères, de groupes internationaux et de PME ainsi que leurs dirigeants lors de litiges complexes à fort enjeu. Il a développé, avec son équipe, une expertise en matière de modes alternatifs de règlement des conflits et notamment sur le recours à la médiation. Il est ancien membre du Conseil de l'Ordre (2017 – 2019). Il est membre de la Commission financière de l'Ordre des Avocats à la Cour d'appel de Paris. Homme de convictions, d'ouverture et d'engagement, il est actif dans plusieurs associations. Il est Secrétaire Général et Administrateur de l'Association Française en faveur de l'Institut Consulaire (AFFIC), aux côtés de magistrats, experts, administrateurs judiciaires, mandataires judiciaires. Il est également membre et partenaire du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP).

Antoine Chatain, pour vous qui en êtes l'un des fondateurs, comment dresser le portrait de votre cabinet en quelques mots ?

Chatain & Associés est un cabinet d'avocats indépendant situé à Paris et présent à Bordeaux depuis 2020. Composée d'avocats aguerris, énergiques et réactifs, notre équipe qui comprend 6 associés et 7 collaborateurs, s'investit au quotidien avec combativité. Nos clients disent de nous qu'ils n'ont jamais rencontré un cabinet aussi engagé, combinant à la fois autant d'expertises techniques et de qualité d'écoute avec une disponibilité exceptionnelle. Le contentieux fait partie de l'ADN du cabinet depuis sa création en 2000. Proche de ses clients, notre équipe assiste les grands groupes et PME, français et étrangers, et leurs dirigeants, ainsi que des collectivités publiques dans la gestion de l'ensemble de leurs litiges contractuels, commerciaux, financiers ou stratégiques. Depuis plus de 20 ans, le cabinet Chatain & Associés dispose de compétences reconnues dans les

domaines du risque industriel, de la responsabilité des produits défectueux, du risque informatique, du droit des assurances, de la responsabilité des constructeurs, de la responsabilité des personnes publiques et des conflits d'associés. Nous intervenons également de manière marquée et reconnue en droit public des affaires et en droit pénal des affaires, expertises portées par deux de nos associés.

Avec quelles attentes, quelles exigences, une entreprise vient-elle frapper à votre porte ?

Nos clients attendent de nous une grande disponibilité, une connaissance technique mais surtout une capacité d'analyse permettant de déterminer une stratégie claire tant sur le plan judiciaire que sur un plan amiable. Notre connaissance pointue des domaines dans lesquels nous intervenons nous permet d'être des stratèges du droit et de proposer les solutions les plus innovantes. Nous tenons compte des aspects juridiques d'un dossier et des aspects économiques voire parfois des côtés psychologiques pour apporter des solutions fiables et pérennes.

En quoi le fait d'être accompagné par un cabinet comme le vôtre peut-il être vital pour une entreprise ?

Nous prenons le problème soumis dans sa globalité, ce qui inclut, par exemple pour une entreprise, les aspects économiques et réputationnels. Il est vital pour une entreprise de trouver des solutions, contentieuses, négociées ou amiables qui peuvent éviter de remettre en cause l'existence même d'une activité. Rompus aux modes alternatifs de règlement des conflits, nous mettons tout en œuvre pour trouver des solutions y compris par un recours à la médiation. Nous disposons d'un environnement avec lequel nous avons l'habitude de travailler et nous nous faisons assister d'experts techniques et financiers lorsque cela s'avère nécessaire. Nous sommes donc en mesure d'offrir un accompagnement complet à nos clients pour les aider à sortir de situations de crise.

Comment un acteur comme vous est-il en mesure d'apporter des réponses innovantes et efficaces à ces attentes ?

Nous avons toujours beaucoup investi sur le plan informatique afin d'utiliser les outils les plus innovants pour nos clients et pour faciliter la tâche de nos équipes optimiser le temps de travail sur les dossiers et *in fine* le coût. La digitalisation de notre cabinet nous a permis de faire face sans difficulté aux différents confinements en assurant la continuité du service à distance. Nous travaillons depuis toujours sur les risques cyber qui sont aujourd'hui exacerbés. Compte tenu des montants exposés par les victimes de cyberattaques ou par les compagnies d'assurance sur ce type de garantie, il convient d'être innovants dans la recherche des recours qui peuvent être exercés. Enfin, notre réseau d'experts est mobilisable en fonction des enjeux et questions discutées.



De gauche à droite - Muriel Fayat - Jean-Yves Demay-Pajot - Camille Potier - Antoine Chatain - Dominique Ham - Thomas de Boysson.

Quels dossiers emblématiques rythment aujourd'hui votre activité, et quelles compétences leur résolution requiert-elle ?

En raison des circonstances actuelles, nous intervenons dans de nombreux dossiers de conflits d'actionnaires. Notre expérience dans ce domaine réside dans le travail d'équipe que nous menons avec des correspondants experts informatiques, experts financiers et huissiers dans la recherche des preuves nécessaires pour prouver les griefs ou les fautes que notre client souhaite voir établis. La rapidité et la réactivité sont essentielles pour permettre d'aboutir au résultat souhaité par le client. Nous intervenons également beaucoup lors de sinistres incendie. Là encore, il est important d'aller très vite pour mettre en œuvre les procédures adéquates, soit sous forme de requête, soit sous forme de référé permettant la désignation d'un expert judiciaire amené à déterminer les causes de l'incendie et les responsabilités afin d'éviter une procédure qui pourra être relativement

longue, nous sommes en permanence à la recherche de solutions amiables dans le cours même des opérations d'expertise ou à leur issue.

Le monde du droit évolue, vite, et sans cesse. Comment s'adapter pour être toujours les mieux à même d'agir ?

Tout d'abord par le travail, puis par la rencontre, au travers des cours donnés par certains avocats de notre cabinet à l'université et la participation régulière à des colloques. Nous établissons régulièrement pour nos clients des newsletters nous permettant de dénicher les dernières jurisprudences et d'anticiper certaines tendances.

Contact :

- +33 1 40 53 10 00
- +33 6 18 64 99 97
- chatain@chatainassocies.com